

CONDITIONS DE VENTE

Exposition publique : un quart d'heure ou une demi-heure avant la vente
(se renseigner avant chaque vente)

Frais légaux : 14.28 % TTC - TVA récupérable

Paiement comptant : espèces (jusqu'à 1 000 euros), carte bancaire,
(chèques non acceptés, même avec lettre accréditive de banque).

Enlèvements immédiats (se renseigner pour les délais)

Les lots non enlevés sont considérés abandonnés.

Pour les ventes judiciaires sur place, il ne nous est pas possible
d'enregistrer des ordres d'achat ou d'enchère téléphonique

LES LOTS SONT VENDUS EN L'ETAT SANS AUCUNE GARANTIE

L'exposition préalable ayant permis l'examen des lots,
il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée

LES LOTS SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES ACQUEREURS UNE FOIS L'ADJUDICATION PRONONCEE

Enlèvements et démontage immédiats
à la charge et sous la responsabilité des acquéreurs

Seul l'acheteur saurait être tenu responsable
des éventuels dommages causés aux locaux

Si des actifs vendus dans le cadre de la vente n'ont pas été
enlevés par les acquéreurs lors de la restitution des locaux
aux bailleurs, les acquéreurs seront considérés comme
occupants des lieux et par conséquent les loyers dus à cette
occupation resteront à leur charge.